



COMMUNE DE CHAMBLON

# Plan d'action communal en faveur des hirondelles, martinets et chauves-souris



Anaïs Binggeli

Yverdon-les-Bains, le 30 septembre 2025

## Table des matières

Objectifs .....	3
Ecologie des espèces cibles et enjeux du milieu bâti.....	3
Hirondelle de fenêtre et Hirondelle rustique.....	3
Martinet noir.....	4
Chauves-souris .....	5
Bases légales .....	6
Méthode.....	7
Collecte des données antérieures.....	7
Enquête citoyenne .....	7
Visite d'édifices.....	7
Inventaire de terrain .....	7
Objectifs et mesures de conservation.....	8
Résultats.....	9
Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique et Martinet noir .....	9
Collecte des données antérieures.....	9
Enquête citoyenne .....	9
Inventaire de terrain .....	9
Hirondelle de fenêtre .....	9
Hirondelle rustique .....	10
Martinet noir.....	10
Chauves-souris .....	11
Collecte des données antérieures.....	11
Enquête citoyenne .....	11
Visite d'édifices.....	12
Inventaire de terrain .....	13
Analyse acoustique .....	14
Objectifs et mesures de conservation.....	15
Hirondelle de fenêtre .....	16
Hirondelle rustique .....	16
Martinet noir.....	17
Chauves-souris .....	17
Références.....	19
Autre documentation utile.....	20
Références des bases légales .....	20
Annexe 1 : Sites de nidification et gîtes identifiés à Chamblon .....	21
Annexe 2 : Cartes des sites de nidification, zones de reproduction et gîtes identifiés à Chamblon.....	22

# Objectifs

Les hirondelles de fenêtre et rustiques, les martinets, ainsi que ainsi que la majorité des espèces de chauves-souris présentes en Suisse utilisent des constructions humaines comme gîtes. Pourtant, leur présence est souvent ignorée ou mal tolérée, ce qui a entraîné un déclin marqué de leurs populations depuis le siècle dernier.

Face à ce constat, les plans d'action communaux en faveur des hirondelles, martinets et chauves-souris visent à renforcer l'implication des communes dans la préservation de ces espèces. En effet, leur rôle dans l'attribution des permis de construire, la gestion et l'entretien des bâtiments publics, ainsi que l'information des citoyens leur confère une place décisive dans la mise en place d'une stratégie de conservation cohérente et efficace.

Ce plan d'action a donc pour objectifs de :

1. Identifier les gîtes des espèces cibles en milieu bâti ;
2. Fournir aux autorités communales des recommandations adaptées à la situation spécifique de la Commune de Chamblon pour préserver ces gîtes et, plus largement, pour favoriser les espèces nicheuses en bâtiment;
3. Sensibiliser les autorités communales et la population à cette problématique et au rôle décisif qu'elles peuvent jouer.

Ce plan d'action est soutenu par le Canton de Vaud, selon les conditions des fiches H1 « Plan d'action communal en faveur des hirondelles et martinets » et H4 « Plan d'action communal en faveur des chauves-souris » de la boîte à outils pour les communes.

## Ecologie des espèces cibles et enjeux du milieu bâti

### Hirondelle de fenêtre et Hirondelle rustique

Grandes migratrices, l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique passent l'hiver en Afrique subsaharienne et reviennent dès mars ou avril pour se reproduire. Fidèles à leur lieu de naissance, elles retrouvent leur ancien nid ou en bâtissent un à proximité. Toutes deux fabriquent des nids en boue, presque uniquement sur des constructions humaines, mais se distinguent par le type de bâtiment choisi et la forme de leur nid.



© Michel Halin

*L'hirondelle de fenêtre construit ses nids sur les façades des bâtiments en les plaquant contre le toit. Elle s'installe fréquemment à proximité de ses congénères, jusqu'à accoler les nids, et vit ainsi en colonies lâches réparties sur un ou plusieurs bâtiments voisins.*



*L'hirondelle rustique préfère l'intérieur des bâtiments, notamment les étables, mais aussi les granges, les hangars ou même des ponts. Elle construit son nid en forme de soucoupe, à une certaine distance du plafond, et évite la proximité immédiate avec ses congénères.*

Les deux espèces élèvent 1 à 2 nichées entre les mois de mai et septembre, puis repartent pour leur migration.

En Suisse, l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) et l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) dépendent presque totalement des bâtiments pour leur reproduction et sont donc entièrement tributaires de notre gestion du bâti et de notre tolérance à leur égard. Si elles étaient jadis réputées pour porter bonheur, elles ne font actuellement pas bon ménage avec notre tendance du tout propre en ordre. L'hirondelle de fenêtre est particulièrement touchée par la destruction de ses nids pour éviter les salissures sur les façades, mais aussi lors de rénovations. L'Hirondelle rustique est principalement impactée par la disparition des étables traditionnelles, qui lui offraient des conditions thermiques idéales, ainsi qu'une abondance de proies et de matériaux de constructions pour le nid. La disparition de nombreuses exploitations agricoles et la modernisation des constructions avec des matériaux inadaptés à la fixation des nids (poutres métalliques, bois lisse) réduit fortement les sites propices à sa nidification. Les deux espèces peuvent également manquer matériaux de construction pour leurs nids, la boue devenue rare même en milieu rural à cause de l'urbanisation et de l'asphaltage des routes.

Ces pressions ont conduit à une nette diminution de leurs populations, l'hirondelle de fenêtre étant même l'un des oiseaux ayant montré le plus fort déclin en Suisse avec une diminution de ses effectifs d'environ 30% entre les années 1990 et maintenant. Ainsi les deux espèces figurent dorénavant sur la liste des Liste rouge des oiseaux nicheurs en tant que potentiellement menacées (Knaus et al., 2021), et sont reconnues comme nécessitant des mesures de conservation spécifiques (Keller et al., 2010 ; Spaar & Ayé, 2016). Outre la protection stricte de leurs nids, été comme hiver, l'installation de nichoirs est souvent indispensable pour compenser les pertes ou renforcer les colonies affaiblies. Cette mesure s'avère efficace, à condition que les nichoirs imitent bien les nids naturels et soient placés à proximité de colonies existantes.

## Martinet noir

Le Martinet noir (*Apus apus*) est également une espèce migratrice qui hiverne en Afrique subsaharienne et revient nicher en Europe. Exceptionnellement adapté au vol, il passe plusieurs années sans jamais se poser, dormant même en plein ciel. Entre sa première et sa deuxième année, il cherche une cavité en hauteur sur un bâtiment et y construit son nid à partir de particules recueillies en vol – se posant alors pour la première fois. Dès sa troisième année, sa maturité sexuelle atteinte, il peut se reproduire à condition que son nid soit achevé.



Le Martinet noir construit son nid dans des anfractuosités de bâtiments, comme les interstices entre les pierres ou sous les toits.

Comme chez les hirondelles, les rénovations du bâti ont contribué au déclin du Martinet noir, aujourd'hui classé comme potentiellement menacé sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs et identifié comme espèce nécessitant des mesures de conservation ciblées. La grande fidélité des martinets à leur nid et l'effort de plusieurs années nécessaire à leur construction rend la préservation des sites existants essentielle. Bien planifiées, des mesures spécifiques permettent généralement de préserver les nids même lors de réfections. La pose de nichoirs constitue également une mesure efficace pour soutenir ses populations.

## Chauves-souris

Les chauves-souris sont l'ordre de mammifères le plus riche de Suisse avec 30 espèces indigènes. La majorité d'entre elles vivent au plus proche de l'humain en choisissant nos constructions comme gîte estivaux, comme des bâtiments ou des ouvrages d'art. Les femelles chauves-souris se regroupent alors en colonies pouvant compter des dizaines, des centaines, voire des milliers d'individus, afin de mettre bas. Chaque femelle donne naissance à un seul petit par an et l'élève pendant plusieurs mois jusqu'à son envol. Dès la fin de l'été, les femelles et leurs petits quittent ces gîtes pour rejoindre leurs sites d'accouplements, appelés sites d'essaimage, et finalement les gîtes d'hibernation, qui sont généralement des cavités souterraines. Là encore, les chauves-souris choisissent de nombreux sites anthropiques, comme des mines ou galeries désaffectées. Tout au long de ce cycle, les gîtes utilisés se révèlent généralement d'une remarquable stabilité dans le temps, comme l'atteste des recaptures sur plusieurs années des mêmes individus sur les mêmes sites, ainsi que des traces écrites d'occupation de couvents, pendant des siècles.

Hibernation dans des gîtes souterrains offrant une protection contre les rigueurs hivernales

Concentration de centaines de chauves-souris à des sites d'essaimage souterrains pour leur reproduction



*Cycle de vie annuel des chauves-souris en Suisse.*

Installation de colonies de femelles dans des gîtes de mise bas en bâti ou arboricoles pour élever leurs petits



*Selon les espèces, les chauves-souris recherchent de grandes cavités chaudes, protégées des courants d'air et peu exposées aux dérangements, comme des combles, ou au contraire des cavités étroites, inaccessibles aux prédateurs et au climat stable, comme des fissures, des cheminées ou des joints de dilatation de ponts.*

En Suisse, la majorité des gîtes de mise-bas des chauves-souris se trouvent dans des bâtiments. 25 des 30 espèces du pays occupent fréquemment ou systématiquement des bâtiments et cette dépendance est encore plus marquée chez les espèces menacées. Les transformations récentes du bâti — telles que l'isolation thermique des toitures, l'aménagement des combles ou encore l'éclairage des édifices historiques — ont donc eu un impact considérable sur leurs populations. Plus de la moitié des espèces de chauves-souris en Suisse sont ainsi désormais menacées d'extinction (Liste rouge suisse des chauves-souris, Bohnenstengel et al. 2014). Les gîtes de mise-bas pouvant abriter l'ensemble des femelles reproductrices et des jeunes d'une population locale pour une espèce, leur disparition ou, au contraire, leur protection à long terme est déterminante pour la conservation de ces espèces.

Parmi les sites automnaux de reproduction et les gîtes d'hibernation, les sites anthropiques jouent également un rôle important. Les mines et galeries désaffectées constituent souvent les sites souterrains les plus vastes et offrant le plus large éventail d'abris et de conditions thermiques. Ainsi, certaines d'entre elles sont parmi les sites de reproduction et les gîtes d'hibernation les plus importants du canton, tant en nombre d'individus trouvés qu'en diversité des espèces. Leur préservation à long terme est également importante et implique généralement de maintenir leur accessibilité pour les chauves-souris, dans un contexte où nombre de leurs entrées sont grillagées pour limiter l'accès du public, tout en veillant à éviter une trop forte fréquentation touristique.

## Bases légales

Les hirondelles, martinets et chauves-souris sont strictement protégées selon la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP, art. 2 et 7), selon la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN, art. 20) et par la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, art. 6, Martinet noir excepté). L'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage spécifie qu'il est interdit « de tuer, blesser ou capturer les animaux de ces espèces ainsi que d'endommager, détruire ou enlever leurs oeufs, larves, pupes, nids ou lieux d'incubation » (OPN, art. 20, al. 2).

Le règlement d'exécution de la loi sur la faune précise en outre que les nids ou lieux d'incubation sont donc protégés toute l'année (RL Faune, art. 14a, al. 2c) et que toute intervention sur ceux-ci, notamment en cas de réfection ou de démolition de constructions utilisées, doit faire l'objet d'une demande auprès de la Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) du canton de Vaud (RL Faune, art 8, al 1 et L Faune, art 22), et plus spécifiquement à l'inspecteur de police faune-nature de la région.


## Méthode

### Collecte des données antérieures

Les données pouvant faire référence à une présence de colonies d'espèces cibles ont été recherchées dans les bases de données de la Station ornithologique et de l'association pour l'étude et la protection des chauves-souris du Canton de Vaud (CCO-Vaud), ainsi que dans une publication recensant la documentation historique relative aux colonies de chauves-souris du canton (Chapuisat & Ruedi, 1993).

### Enquête citoyenne

En mai 2024, une enquête a été envoyée à l'ensemble des foyers afin d'informer les citoyens de la réalisation de l'inventaire, de présenter les principales caractéristiques permettant d'identifier les espèces cibles et d'inviter la population à signaler toute colonie dont elle aurait connaissance (en ligne ou par retour du formulaire papier à l'administration communale).



Hirondelle rustique

A quelle adresse avez-vous une observation à signaler ? .....

Y a-t-il des nids naturels ou des nichoirs sur/dans ce bâtiment ? oui non      Combien ?.....

Remarques ? Ou description de l'observation s'il ne s'agit pas de nids. ....

*Extrait de l'enquête montrant le type de questions posées et l'accent porté sur l'information des citoyens, avec quelques éléments succincts d'identification et de comportement des espèces cibles.*

## Visite d'édifices

### Chauves-souris

Les édifices les plus susceptibles d'être occupés par les chauves-souris ont été prospectés. Il s'agit des bâtiments anciens aux combles froids :

✎ Administration communale, Rue du Village 1

✎ Château de Chamblon, Allée du Château 4

## Inventaire de terrain

### Hirondelle de fenêtre et Hirondelle rustique

L'inventaire a été mené en juin 2024 sur plusieurs passages. Toutes les fermes, granges et hangars ont été visités à la recherche de nids d'Hirondelle rustique, tandis que les bâtiments des villages ont été inspectés sous leurs divers angles pour l'Hirondelle de fenêtre.

## Martinet noir

Les martinets noirs ont été recherchés durant leur période de nourrissage des jeunes, entre le 15 juin et 15 juillet 2024, durant laquelle leur activité à proximité du nid est à son maximum. Quatre passages en soirée et un passage en matinée ont été effectués, avec jusqu'à 2 observateurs.

## Chauves-souris

Les chauves-souris en été recherchées en sortie et rentrée de gîte entre le 20 mai et 20 juillet 2024. Six passages ont été effectués au crépuscule et un à l'aube, avec jusqu'à deux observateurs afin de trianguler les premiers contacts jusqu'au gîte. Les ultrasons émis par les chauves-souris ont été enregistrés pour permettre l'identification des espèces et les bâtiments suspectés d'être occupés ont été filmés à la caméra thermique pour vérification.

## Objectifs et mesures de conservation

### Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique et Martinet noir

Des zones de reproduction ont été délimitées pour chaque espèce en englobant un espace de 200m de rayon autour des groupes de nids recensés. Cette distance correspond à celle à laquelle une colonisation de nouveaux bâtiments à partir de sites occupés est considérée comme très probable, les hirondelles et les martinets s'installant généralement à proximité immédiate de sites déjà occupés. Pour les martinets, cette distance couvre également la zone où la probabilité de présence de nids non détectés demeure élevée, en raison de leur faible taux de détection lors des inventaires

Un indice d'effectif a ensuite été calculé pour chaque zone de reproduction. Pour les hirondelles, cet effectif correspond à la somme des nids naturels entiers (en bon état et donc récents), occupés ou non, et des nichoirs occupés. Pour les martinets, il s'agit de la somme des cavités naturelles occupées et des nichoirs occupés. Cette distinction s'explique par la nature des nids : ceux en boue des hirondelles sont considérés comme ayant une forte probabilité d'avoir récemment été occupés dû à leur éphémérité (non entretenus, ils tombent en quelques années), tandis que les cavités utilisées par les martinets ne peuvent être détectées que lorsqu'elles sont effectivement occupées. Ainsi, l'effectif calculé constitue un maximum pour les hirondelles et un minimum pour les martinets.

Des objectifs de conservation et les mesures qui y sont adaptées ont été définies pour chaque zones de reproduction identifiée en fonction de l'indice des effectifs observés dans la colonie. L'objectif est de maintenir les colonies importantes et de renforcer celles qui apparaissent fragilisées. En revanche, en l'absence totale de l'espèce, le potentiel de colonisation doit être évalué avant d'envisager la création d'une zone de reproduction ou de renoncer à toute mesure spécifique. Pour les martinets, une forte activité de pré-nicheurs (individus âgés de 1 à 2 ans) à la recherche de cavités peut par exemple révéler un potentiel de colonisation, même sans nid occupé, et motiver la définition de mesures pour créer une nouvelle colonie. Pour l'Hirondelle de fenêtre, les catégories d'effectifs proposées par le canton de Vaud (fiche H1) ont été retenues ; pour les autres espèces, les seuils ont été définis à partir des résultats obtenus, en l'absence de référentiel établi.

	Effectifs		Objectif
Hirondelles de fenêtre	Hirondelles rustique	Martinets noirs	
≥ 100	≥ 30	≥ 20	Zone à maintenir
< 100	< 30	< 20	Zone à renforcer

## Chauves-souris

Des objectifs et mesures de conservations générales ont été définies pour les enjeux communs à l'ensemble des chauves-souris. Pour chaque gîte, des objectifs et mesures spécifiques ont également été établis car les enjeux sont alors propres à l'espèce présente. L'importance du gîte est notamment évaluée selon le statut de menace de l'espèce, le nombre d'individus et le type de gîte (mise bas, essaimage ou hibernation) selon le système de priorisation du Centre de coordination suisse pour la protection des chauves-souris (CCO & KOF, 2023). Les

catégories utilisées sont « objet d'importance nationale, régionale ou locale pour les chauves-souris ». Cela permet une priorisation dans la protection des gîtes et la pesée des intérêts demandée par la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) en cas de potentielle atteinte et de ressources supplémentaires à investir pour leur conservation.

Importance	Objectifs et mesures
Nationale	Gîte essentiel au maintien des populations d'une ou plusieurs espèces en Suisse. Conservation du gîte impérative ou, si une atteinte est inévitable, compensation importante nécessaire.
Régionale	Gîte important au maintien des populations d'une ou plusieurs espèces à l'échelle cantonale. Conservation du gîte impérative, mais mesures parfois compliquées car non subventionnées.
Locale	Tous les autres gîtes. Protection légale mais mesures non subventionnées.

## Résultats

### Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique et Martinet noir

#### Collecte des données antérieures

Seule une donnée sans localisation précise mentionnait la nidification de plusieurs Hirondelles de fenêtre à Chamblon en 2020.

#### Enquête citoyenne

L'enquête citoyenne a permis l'annonce des observations suivantes :

Hirondelle de fenêtre	Hirondelle rustique
Rue du Village 24 : 5 nids naturels	Rue du Village 24 : 2 nichoirs non occupés
Rue Es Perreyres 6 : 2 nichoirs non occupés	

#### Inventaire de terrain

##### Hirondelle de fenêtre

L'inventaire de terrain a confirmé la présence d'une colonie d'Hirondelles de fenêtre au centre de Chamblon, à la Rue du Village et dans sa continuité à l'Allée du Château. La colonie est répartie sur 7 bâtiments, tandis que 6 autres portent des nids endommagés et 2 sont équipés de nichoirs. La colonie se situe uniquement dans les nids naturels et dépend donc de la disponibilité des matériaux nécessaires à la construction et l'entretien des nids. Le nombre de nids endommagés dépasse largement celui de nids entiers (48 contre 21), ce qui laisse supposer qu'elles n'arrivent pas à réparer ou reconstruire leurs nids à mesure qu'ils s'abiment et que la colonie est plutôt en régression.

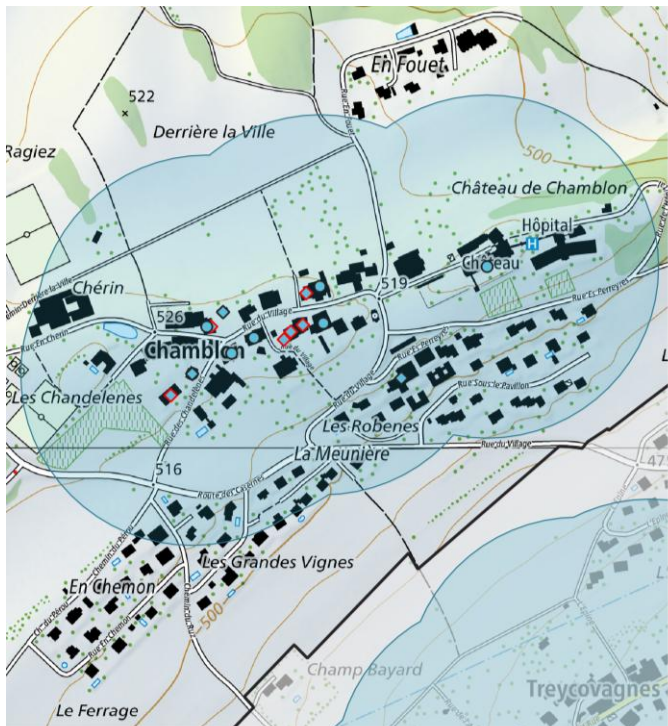
Zone de reproduction	Bâtiments colonisés	Nids naturels			Nichoirs		Indice d'effectif
		Entiers	Endommagés	Occupés	Nombre	Occupés	
Villars-Burquin	13	21	48	16	3	0	21

Il faut également noter que des nids semblent avoir été détruits sur plusieurs bâtiments et que du plexiglas a été posé tout autour de la toiture de trois d'entre eux au cœur de la zone de reproduction (Rue du Village 14, 16, 28). Par sa surface lisse, le plexiglas est utilisé pour empêcher l'adhésion des nids à la façade et empêcher l'hirondelle de s'installer. Un quatrième bâtiment (Rue du Village 9b) présente une bande de ciment lisse sous la toiture, produisant le même effet.

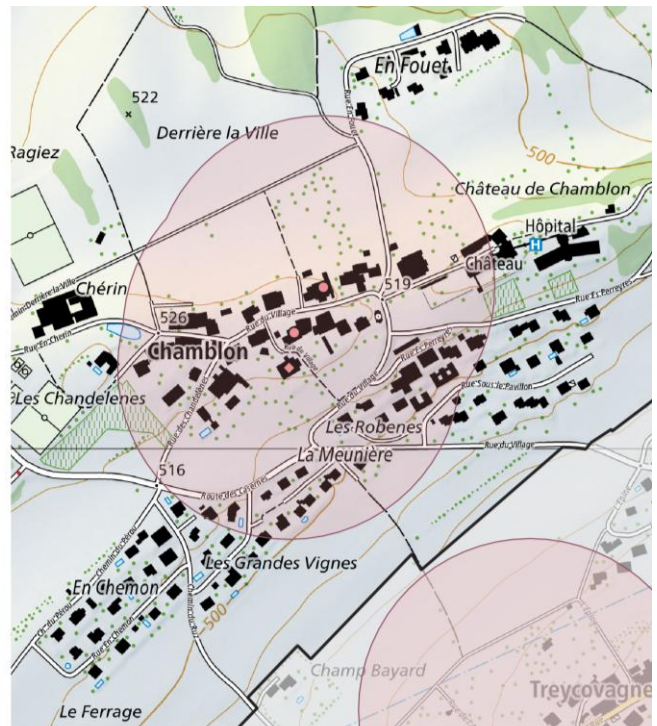
## Hirondelle rustique

Une petite colonie d'Hirondelles rustiques a également été recensée. Plusieurs couples nichent à l'intérieur de deux fermes à la Rue du Village 10 et 11, tandis que des anciens nids endommagés et inoccupés ont été trouvés à la Rue du Village 15 sous le pont de grange extérieur.

Zone de reproduction	Bâtiments colonisés	Nids naturels			Nichoirs		Indice d'effectif
		Entiers	Endommagés	Occupés	Nombre	Occupés	
Villars-Burquin	3	17	2	7	0	0	17



- Hirondelle de fenêtre
- - nids occupés
- ◆ - nids non occupés
- ◆ - nids naturels détruits
- - zone de reproduction

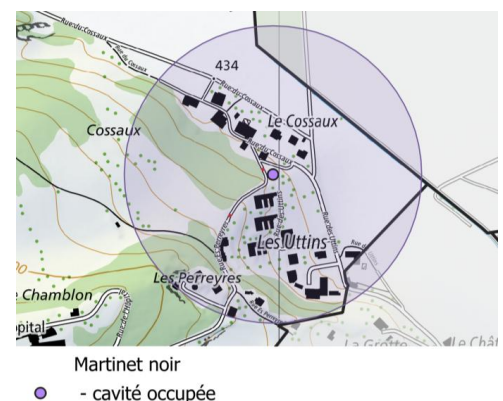


- Hirondelle rustique
- - nids occupés
- ◆ - nids non occupés
- ◆ - nids naturels détruits
- - zone de reproduction

Carte montrant la localisation des nids d'Hirondelle de fenêtre (gauche) et d'Hirondelle rustique (droite). Une seule zone de reproduction a été trouvée pour chacune des deux espèces. De nombreux sites regroupent les différents types de nids : nid occupé, nid non occupé et nid naturel détruit. Dans ce cas, seule la catégorie supérieure est visible, allant dans l'ordre cité.

## Martinet noir

La nidification du Martinet noir a été confirmée en 2024 à la Rue des Uttins 33 où trois nichoirs sont installés. Deux individus ont été observés entrant dans deux nichoirs différents, signe clair de leur occupation. La possibilité d'autres nids n'est pas exclue, mais plusieurs heures de surveillance n'ont pas permis de l'attester. L'activité des martinets pré-nicheurs s'est révélée très faible, ce qui indique généralement que la colonie est de petite taille. Il faut toutefois noter que 2024 a été une année particulièrement pluvieuse, limitant l'activité des martinets, surtout celle des pré-nicheurs, plus mobiles et susceptibles de chercher de meilleures conditions météorologiques ailleurs.



Carte montrant la seule cavité occupée par le Martinet noir trouvée, ainsi que la zone de reproduction correspondante.

Zone de reproduction	Bâtiment	Cavités naturelles		Nichoirs	
		Occupées		Nombre	Occupés
Les Uttins	Rue des Uttins 33	0		3	2



Rue des Uttins 33 où trois nichoirs ont été insérés sous les pannes du toit. La réalisation est aussi esthétique qu'efficace, avec deux nichoirs occupés en 2024.

## Chauves-souris

### Collecte des données antérieures

Une mention d'une colonie de chauves-souris existe pour la commune de Chamblon dans le bâtiment de l'administration communale à la Rue du Village 1 en 2012. L'espèce et le nombre d'individus présents n'ont toutefois pas été relevés. Un oreillard, un groupe d'espèces fortement menacé, a également été retrouvé coincé plusieurs jours dans un bâtiment de la place d'armes et signalé à la permanence du CCO. La date de cet appel laisse toutefois plutôt penser à un individu en quête d'un gîte hivernal qu'à la présence d'une colonie.

Bâtiment	Type de gîte	Importance	Espèce	Année
Rue du Village 1	Gîte de mise bas	Locale	Pipistrelle commune	2012
Place d'armes de Chamblon	Gîte hivernal ?		Oreillard roux	2020

### Enquête citoyenne

Des chauves-souris rentrant dans le bâtiment à la Rue des Uttins 35 ont été signalées. Cela ne prouve pas la présence d'une colonie dans le bâtiment même, mais c'est un indice qui suggère la présence d'une colonie proximité.

## Visite d'édifices

Parmi les bâtiments visités, seul celui de l'administration communale permettait un accès aux combles. Aucun indice de présence des chauves-souris n'a été trouvé, ce qui indiquerait que la colonie signalée en 2012 aurait disparu. Il faut cependant noter que le clocher du bâtiment est éclairé, le rendant à présent absolument inhospitalier pour les chauves-souris.

Bâtiment	Résultat	Importance	Espèce
Administration communale, Rue du Village 1	Aucun indice	-	
Château, Allée du Château 4	Aucun indice	-	

Les anciens combles du Château de Chamblon, dans l'aile n°4, ont été visités. Il s'agit toutefois de locaux aménagés, sans intérêt pour les chauves-souris. Les combles des tours et des autres parties du château n'ont malheureusement pas pu être prospectés, mais ils apparaissent hautement favorables : grands volumes, ouvertures et faible dérangement, autant de caractéristiques recherchées par les espèces les plus menacées.

L'absence d'éclairage direct du château constitue également un atout majeur, particulièrement pour un bâtiment de valeur historique. En revanche, les lampadaires du jardin posent problème : en éclairant autant le ciel que le chemin, ils contreviennent aux recommandations en matière de pollution lumineuse (OFEV 2021) et illuminent fortement les arbres. Ils transforment ainsi en zone défavorable un milieu qui serait autrement très intéressant pour les chauves-souris comme zone de chasse et comme corridor de transit en connectant le château à la forêt.



*Les lampadaires du jardin du château éclairent à 360°, illuminant les arbres et réduisant fortement l'attractivité du site pour les chauves-souris. Cela empêche notamment tout transit des potentiels gîtes dans le château à la forêt.*

## Inventaire de terrain

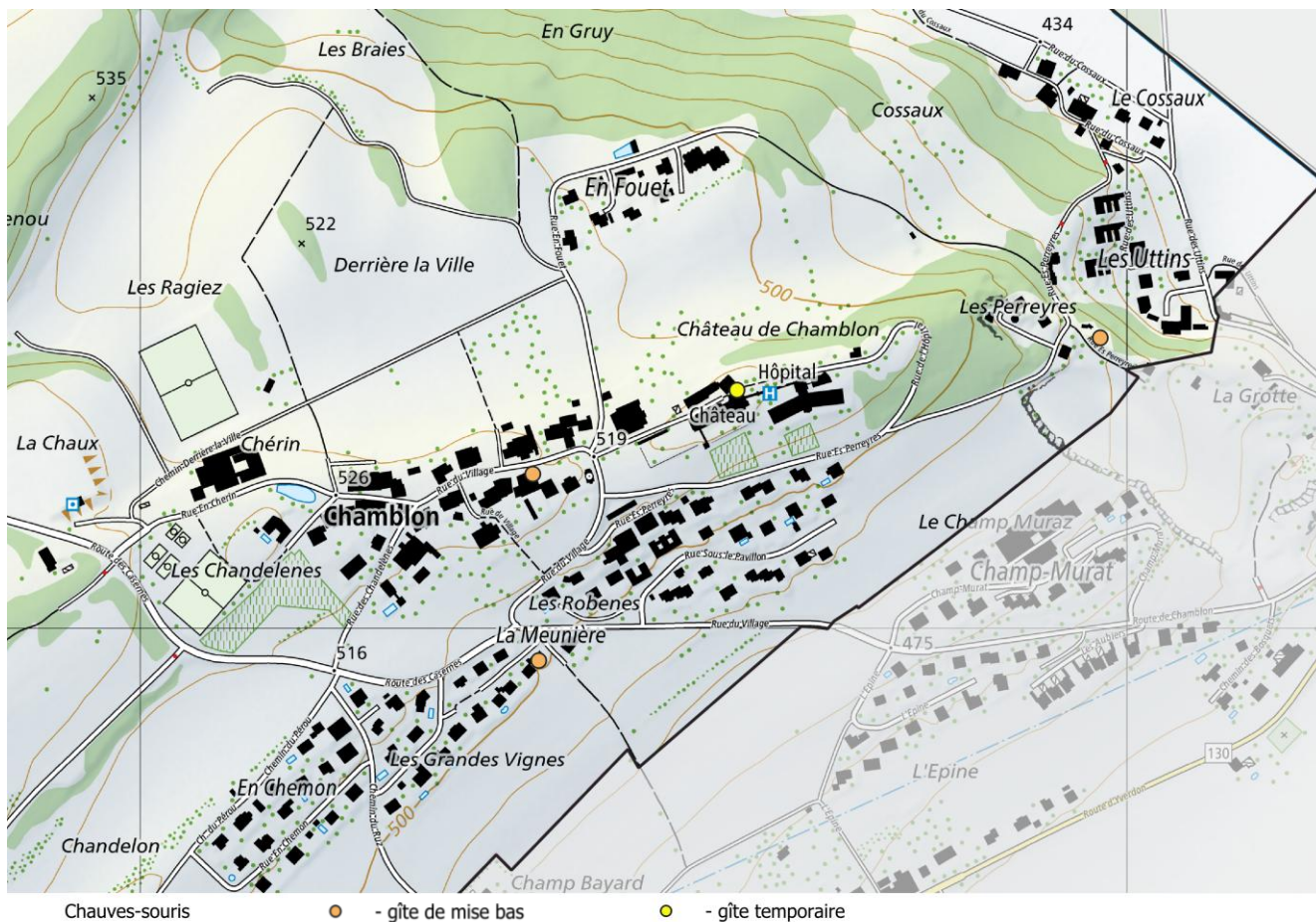
L'inventaire de terrain a permis de mettre en évidence trois colonies supplémentaires de Pipistrelles communes :

- ✈ A la Rue Es Perreyres 44, plus d'une cinquantaine de Pipistrelles communes ont été observées sortant de la cheminée. Elles occupent très probablement l'espace vide situé entre le conduit et les briques extérieures, ce qui est un gîte caractéristique de ce type de cheminée.
- ✈ Au Chemin de la Meunière 3, la cheminée est également occupée par des Pipistrelles communes. Elles n'ont pas pu être dénombrées car des Corneilles noires et un Faucon crécerelle avaient repéré le gîte et empêchaient les chauves-souris de sortir au crépuscule.
- ✈ Une troisième colonie se trouve derrière la paroi en bois de la Grange à la Rue du Village 5. Une dizaine de Pipistrelles communes ont été observées à l'aube volant en cercles devant l'entrée, un comportement typique de leur rentrée au gîte. Les effectifs réels de la colonie pourraient toutefois être plus élevés.

Bâtiment	Type de gîte	Importance	Espèce	Effectif
Rue Es Perreyres 44	Gîte de mise bas	Locale	Pipistrelle commune	>> 50
Chemin de la Meunière 3	Gîte de mise bas	Locale	Pipistrelle commune	
Rue du Village 5	Gîte de mise bas	Locale	Pipistrelle commune	> 10



*Rue Es Perreyres 44 où une colonie de plus de 50 Pipistrelles communes gîtent dans la cheminée.*



Carte montrant la localisation des gîtes de mise bas de chauves-souris et ceux temporaires découverts au cours de l'inventaire, toutes les méthodes confondues.

## Analyse acoustique

Les enregistrements acoustiques réalisés lors des soirées de recensement permettent d'esquisser un aperçu des espèces de chauves-souris présentes sur la commune. La Pipistrelle commune s'est révélée de loin dominante à Chamblon, mais aussi dans le quartier des Uttins, avec de nombreux individus observés en train de chasser autour des fermes, dans les jardins et le long des haies. La Pipistrelle de Kuhl ou de Nathusius (*Pipistrellus kuhlii/nathusii*), espèces difficilement distinguables en acoustique, a également été entendue à chaque passage et, aux Uttins, la Pipistrelle pygmée. Ces espèces sont typiques des milieux urbains : ce sont celles qui tolèrent le mieux la pollution lumineuse (à l'exclusion de l'illumination directe de leur gîte) et exploitent une grande diversité de gîtes de petite taille — toitures, cheminées, lambris de façade, volets en bois, caissons de stores, etc. Elles comptent parmi les espèces les plus ubiquistes et adaptables, ce qui explique leur large répartition en Suisse et leur statut de conservation généralement favorable.

Une sérotine ou noctule a également été détectée au centre de Chamblon environ une heure après le coucher du soleil, soit potentiellement plusieurs dizaines de minutes après sa sortie de gîte. Pour une grande espèce au vol rapide (jusqu'à 50 km/h), cette observation fournit donc peu d'indications sur l'emplacement de son gîte, qui pourrait se trouver à plusieurs kilomètres.

Enfin, La Barbastelle d'Europe, espèce fortement menacée, a également été entendue vers le château. Cette espèce peut toutefois aussi bien gîter dans les bâtiments que dans des cavités de pic dans les vieux chênes. Sa détection ponctuelle, à proximité de la forêt, ne permet donc pas de conclure qu'une colonie aurait été manquée en milieu bâti.

Ces contacts acoustiques enregistrés lors des sept passages effectués indiquent qu'il est peu probable qu'une grande colonie d'une espèce autre que l'une des pipistrelles ait été manquée – hormis possiblement une colonie d'Oreillard (*Plecotus* sp.), car ceux-ci sont particulièrement discrets et difficiles à détecter acoustiquement.

# Objectifs et mesures de conservation

Objectif	Mesures
S'assurer que les travaux de rénovation, démolition ou construction ne mettent pas en danger les espèces gîtant en bâtiment	<p><b>Inclure les bâtiments avec un enjeu pour la faune dans les outils de gestion consultés.</b> Les annexes 1 et 2 de ce rapport fournissent une liste de ces édifices et les cartes de présence des espèces. Les données d'hirondelles et martinets sont régulièrement mises à jour sur le portail de la Station ornithologique (<a href="http://webgis.vogelwarte.ch/projects/building-nesters">webgis.vogelwarte.ch/projects/building-nesters</a>, aller sur Action Plan VD), tandis que les gîtes de chauves-souris le sont sur le centre virtuel de données de la Confédération (VDC) pour lequel un accès peut être demandé par les communes à la DGE-Biodiv.</p> <p><b>Prendre en compte l'enjeu faune lors de procédures d'autorisation de construire sur ces bâtiments :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Informer que les sites de nidification des hirondelles et martinets, ainsi que les gîtes de chauves-souris sont protégés toute l'année.</li><li>- Privilégier la période allant d'octobre à mars pour la conduite de travaux.</li><li>- <b>Consulter l'inspecteur de Police faune-nature (garde faune) en cas de travaux sur un site de nidification d'hirondelles ou martinets.</b></li><li>- <b>Consulter le CCO-Vaud en cas de travaux sur un gîte de chauves-souris</b> (<a href="mailto:cco-vaud@chauves-souris.ch">cco-vaud@chauves-souris.ch</a> ou +41 79 124 21 39).</li></ul>
Prioriser la conservation et l'aménagement de gîtes sur les bâtiments communaux	<p>Aucun bâtiment communal n'abrite actuellement de gîte à préserver. Il conviendrait donc de mettre en place des mesures visant à favoriser l'installation des espèces nicheuses en bâtiment. Les recommandations pour favoriser l'installation de ces espèces seront détaillées dans leurs chapitres spécifiques ci-dessous.</p> <p>Utiliser ces mesures comme exemples incitatifs pour les habitant-e-s de la commune (communication et promotion des mesures).</p>
Sensibiliser les services communaux et les habitants aux enjeux de conservation des espèces gîtant en bâtiment	<p>Contactez les propriétaires et locataires des bâtiments abritant des colonies pour présenter les enjeux de conservation et la procédure à suivre en cas d'intervention sur les sites de nidification ou les gîtes de chauves-souris.</p> <p>Proposer aux habitants du centre de Chamblon l'installation de nichoirs pour les Hirondelles de fenêtre et les Hirondelles rustiques, ainsi que de planches contre les salissures (avec possibilité de subvention cantonale). Proposer aux habitants du quartier des Uttins l'installation de nichoirs à Martinet noir.</p> <p>Organiser des activités de sensibilisation pour le grand public, comme une séance de présentation des résultats de ce plan d'action, la construction de nichoirs, une balade acoustique avec des détecteurs à ultrasons pour mieux connaître les chauves-souris ou un inventaire participatif pour garder les données à jour (avec possibilité de subvention cantonale).</p>
Favoriser les habitats riches en insectes	<p>Encourager les projets de création d'habitats riches en insectes, tant au niveau agricole que dans les jardins des particuliers. Au niveau agricole, les haies d'arbustes indigènes (fiche C10, DGE-Biodiv 2018a) et les prairies extensives sont particulièrement bénéfiques. Pour les particuliers, la chartre des jardins est une excellente ressource à distribuer (fiche D1, DGE-Biodiv 2018b).</p> <p>Encourager une diminution de l'utilisation des pesticides au strict nécessaire.</p>
Actualiser les données de sites de nidification et de gîtes	<p>Saisir les nouvelles données d'installation de nichoirs ou de disparition de sites de nidification selon les indications de la Station ornithologique (via Web-GIS). Signaler tout nouveau gîte de chauves-souris au CCO-Vaud.</p>

## Hirondelle de fenêtre

Objectif	Mesures
Renforcer la zone de reproduction de Chamblon	<p>Proposer des nichoirs et des planches contre les salissures aux habitants du centre de Chamblon (voir la carte de la zone de reproduction de l'Hirondelle de fenêtre). La proposition pourrait se faire par le biais d'un tous ménages pour toucher un maximum d'habitants. La pose de planche semble notamment nécessaire à la Grand-Rue 19 où les hirondelles nichent au-dessus de fenêtre et les salissent fortement.</p> <p>Eventuellement, installer des nichoirs sur le bâtiment de l'administration communale à la Rue du Village 1. Etant situé au cœur de la zone de reproduction, cela permettrait non seulement de la renforcer mais aussi de créer un exemple incitatif pour les habitants.</p> <p>Décourager l'utilisation de plexiglas ou d'autres bandes de matériaux lisses qui empêchent la construction de nids naturels, sauf lorsqu'il impératif de protéger certains endroits sensibles. Il convient notamment d'éviter que des bâtiments entiers soient entourés de plexiglas, ce que 4 bâtiments du centre présentent déjà ! En cas de conflit, privilégier l'installation de nichoirs et de planches contre les salissures à des emplacements choisis afin de canaliser le développement de la colonie vers des zones acceptables.</p> <p>En cas de construction d'un bâtiment ou de grands travaux de réfection, encourager la pose de nichoirs (et de planches de protection contre les salissures !) car l'Hirondelle de fenêtre est connue pour être curieuse et venir examiner les possibilités de nidification lors de chantiers. Elle s'installe particulièrement volontiers sur les façades fraîchement repeintes (probablement en raison d'une meilleure adhésion des nids) et il est souvent préférable d'anticiper son arrivée en aménageant des nichoirs et des planches de protection à des emplacements adaptés, plutôt que de risquer son installation spontanée et les dégradations d'une façade neuve.</p>

## Hirondelle rustique

Objectif	Mesures
Renforcer la zone de reproduction de Chamblon	<p>Sensibiliser les habitants à l'importance de préserver la colonie d'Hirondelles rustiques, surtout au vu du contexte actuel où le nombre de bâtiments favorables se réduit avec l'abandon des anciennes exploitations agricoles et la conversion des étables en habitations.</p> <p>Proposer l'installation de nichoirs aux habitants ayant encore des nids (Rue du Village 10, 11 et 15). Favoriser la colonisation de nouveaux sites en proposant des nichoirs si certains habitants maintiennent des animaux en stabulation, par exemple dans des écuries ou des abris pour chèvre (Rue du Village 15.3 ?)</p> <p>Veiller à ce que les accès des hirondelles à leur nid soient maintenus de fin mars à fin septembre. Proposer, si nécessaire, la création d'ouvertures d'au moins 20 cm de diamètre et inaccessible aux chats et aux fouines.</p> <p>Proposer des solutions en cas de rénovations, comme la pose de nichoirs en compensation dans des zones non affectées.</p>

## Martinet noir

Objectif	Mesures
Renforcer la zone de reproduction des Uttins	<p>Le propriétaire de la rue des Uttins 33 a annoncé vouloir poser des nichoirs supplémentaires. Proposer une assistance si nécessaire (par exemple la pose avec une nacelle).</p> <p>Proposer l'installation de nichoirs aux habitants du quartier.</p>

## Chauves-souris

Les chauves-souris sont très fidèles à leurs gîtes et acceptent très difficilement les gîtes de remplacement comme les nichoirs (à moins qu'ils ne soient placés dans leur gîte pour en améliorer les conditions thermiques). L'objectif est donc de préserver les gîtes existants.

Gîte(s) concerné(s)	Mesures
Tous les gîtes	<p><b>Prendre contact avec le correspondant régional du CCO-VD en amont de tous travaux de rénovation ou d'entretien</b> (<a href="mailto:cco-vaud@chauves-souris.ch">cco-vaud@chauves-souris.ch</a> ou +41 79 124 21 39).</p> <p><b>Informers les propriétaires ou locataires des bâtiments occupés par les chauves-souris et leur communiquer les coordonnées du CCO-VD</b> pour toute question (<a href="mailto:cco-vaud@chauves-souris.ch">cco-vaud@chauves-souris.ch</a> ou +41 79 124 21 39).</p> <p>Proscrire tout nouvel éclairage (éclairage public, éclairage de façade, etc.) à proximité des gîtes.</p> <p>Evaluer les possibilités de réduire la pollution lumineuse due à l'éclairage public (fiche C10, DGE-Biodiv 2018d). Vérifier notamment que l'intensité lumineuse des lampadaires respecte les normes de sécurité en vigueur, mais ne soit pas fortement surdimensionnée. Voir le chapitre sur la pollution lumineuse ci-dessous.</p> <p>Privilégier la période allant d'octobre à mars pour la conduite de travaux sur les bâtiments, en particulier si la partie occupée par les chauves-souris doit être touchée.</p> <p>Proscrire les produits de traitement de charpente nuisibles aux chauves-souris (Joye &amp; Blant 2023).</p> <p>Conserver le bassin à la Rue En Cherin où les chauves-souris vont boire et chasser. Envisager sa transformation en un étang renaturé.</p>
Gîte de la rue Es Perreyres 44	<p>Si cette maison devait être impactée par la construction du nouveau quartier du coteau de Champ-Muraz, demander des mesures de compensation. L'espèce présente, la Pipistrelle commune, fait partie des rares chauves-souris à accepter les nichoirs. L'intégration de nichoirs dans certains nouveaux bâtiments constituerait donc une option pertinente.</p>
Château de Chamblon	<p>Maintenir l'absence d'éclairage des façades et de la toiture du Château, car il offre ainsi des possibilités de gîte extrêmement favorables aux chauves-souris, et notamment aux espèces menacées ayant besoin de combles de grande taille. Tout projet de mise en valeur lumineuse du bâtiment compromettrait cela.</p> <p>En cas de réfection de l'éclairage du jardin, veiller à ce que les lampadaires soient adaptés afin d'éviter tout éclairage direct de la végétation. De nombreuses solutions existent pour limiter la pollution lumineuse tout en préservant l'esthétique recherchée.</p>
Ancien gîte de la Rue du Village 1	<p>Envisager l'extinction de l'horloge du clocher. L'éclairage apparaît comme le principal facteur le rendant inhospitalier pour les chauves-souris. La présence d'une colonie en 2012 témoigne toutefois de son fort potentiel d'occupation, grâce notamment à ses combles froids et aux ouvertures offertes par les abat-sons. Si nécessaire, il serait possible de compartimenter la partie des combles ouverte aux chauves-souris (par exemple sous la forme d'un nichoir inséré dans la charpente).</p>

## Pollution lumineuse

Les chauves-souris sont extrêmement lucifuges : elles ne supportent pas l'éclairage de leur gîte, ni de leurs couloirs de vol et en particulier des arbres et structures le long desquels elles se déplacent. Seules quelques espèces se sont adaptées à la chasse autour des lampadaires, profitant des insectes piégés par la lumière, mais même celles-ci restent nettement plus actives dans des zones sombres.

L'extinction horaire de l'éclairage public, notamment entre minuit et 5 heures du matin, est parfois envisagée comme solution pour limiter la pollution lumineuse. Si cette mesure permet effectivement de réaliser des économies d'énergie et de réduire les coûts, elle demeure toutefois insuffisante pour protéger la faune nocturne. Cela maintient notamment l'éclairage lors des périodes les plus sensibles pour les chauves-souris : au crépuscule (entre 20h et 22h) et à l'aube (entre 5h et 7h), lorsqu'elles quittent ou regagnent leurs gîtes et se déplacent vers leurs zones de chasse (Krättli, 2023).

Il existe cependant des solutions qui permettent de limiter efficacement la pollution lumineuse, tout en offrant un éclairage efficace et esthétique (OFEV 2021). Les mesures clés sont les suivantes :

1. Eclairage systématiquement orienté vers le bas (aucune diffusion de lumière au-dessus du plan horizontal) afin d'éviter les émissions de lumière indésirables vers les alentours ou le ciel nocturne.
2. Orientation précise du faisceau sur la zone à illuminer : pas de flux arrière (hors chemin ou route par exemple) et éclairage direct des façades, des arbres et du paysage environnant à proscrire.
3. Température de couleur blanc chaud (2'700K maximum ou 2'400K proche d'enjeux naturels) ou LEDs ambrées au spectre étroit, afin de limiter les longueurs d'ondes dans le bleu qui sont particulièrement nocives pour la faune et pour l'Homme.
4. Intensité lumineuse à calibrer sur le besoin. Les normes n'ont pas d'obligation légale et peuvent être utilisées comme des valeurs recommandées et non des seuils à (largement) dépasser.
5. Gestion temporelle de l'éclairage prenant en compte le besoin et son impact. L'éclairage peut être limité en été, son impact étant plus important pour la faune et l'apport de lumière supplémentaire étant souvent superflu aux heures tardives du crépuscule estival. Il peut, à l'inverse, être augmenté en hiver.
6. L'éclairage de mise en valeur patrimoniale ou architecturales doit refléter une pesée du besoin et des impacts environnementaux. L'introduction d'une temporalité est essentielle car ces mises en valeur ne sont justifiées qu'aux heures où elles sont visibles par le plus grand nombre. L'éclairage des clochers et des toitures est généralement à proscrire au regard des impacts sur la faune.

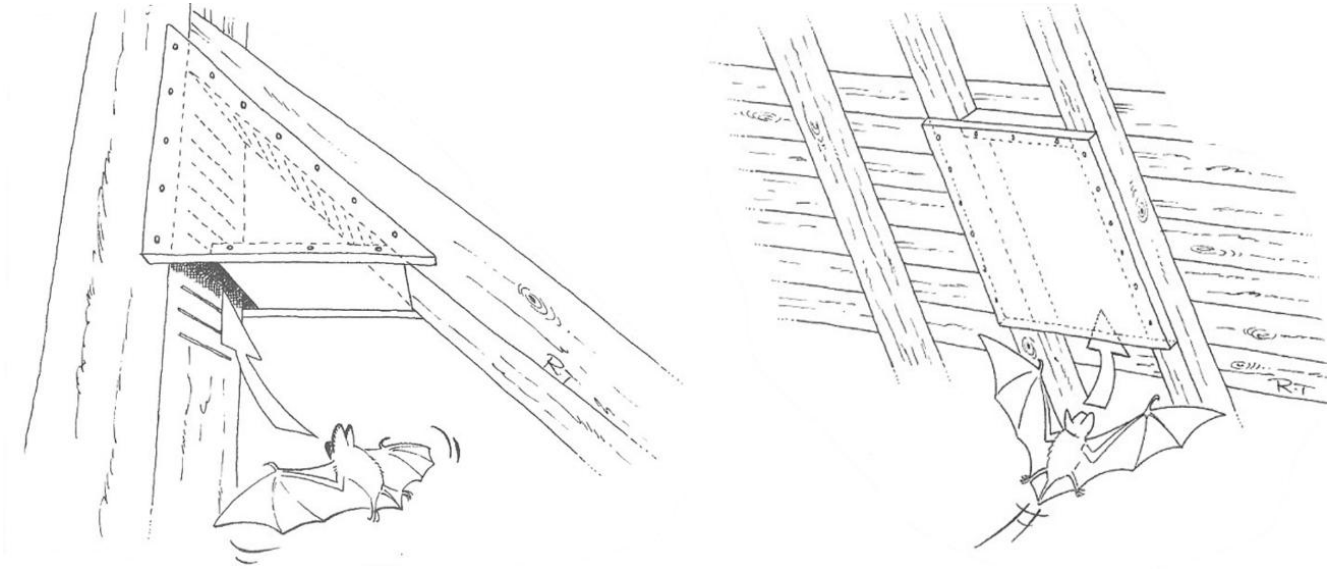
Bien qu'il ne s'agisse pas d'une expertise sur le sujet, mais seulement de quelques observations, on peut tout de même souligner les points suivants concernant Chamblon :

Sur la mesure 1 : Les lampadaires respectent globalement l'axe spatial recommandé, avec une orientation vers le bas et une lampe encastrée limitant les émissions de lumière vers les alentours.

Sur la mesure 2 : L'éclairage de façades et d'arbres reste un problème, notamment dans les jardins du château.

### Ancien gîte de la Rue du Village 1

Si l'extinction de l'éclairage du clocher est réalisée et que le bâtiment redevient favorable aux chauves-souris, il serait possible de leur réserver un espace dédié. Cela permettrait de conserver l'usage des combles comme grenier tout en offrant les conditions recherchées par de nombreuses espèces. La solution la plus simple consisterait à aménager un espace sombre et abrité des courants d'air, par exemple sous la forme d'un nichoir intégré à la charpente.



*Nichoirs en bois brut pour combles (à l'insertion d'une poutre à gauche, et entre les chevrons à droite) destinés à fournir des gîtes obscurs à l'abri des courants d'air et des prédateurs aux chauves-souris (Gouret et al. 2003).*

## Références

- Bastardot M. 2024. Plan d'Action communal pour les chauves-souris pour la commune de Montcherant, 19p.
- Binggeli A., Joye S. 2024. Prospection des bâtiments religieux du canton de Vaud à la recherche de colonies de chauves-souris. Rapport final RPT 2021-24. CCO-Vaud. 20p.
- Blant M. 2019. Produits de traitement de charpente supportés par les chauves-souris. CCO. 5p.
- Bohnenstengel T., Krättli H., Obrist M.K., Bontadina F., Jaberg C., Ruedi M., Moeschler P. 2014: Liste rouge Chauves-souris. Espèces menacées en Suisse, état 2011. Office fédéral de l'environnement, Berne; Centre Suisse de Cartographie de la Faune, Neuchâtel; Centres suisses de coordination pour l'étude et la protection des chauves-souris, Genève et Zurich; Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, Birmensdorf. L'environnement pratique n°1412: 95 p.
- CCO-Genève. 2025. Prise en compte des enjeux « chiroptères » en lien avec les éclairages publics et privés. 23p.
- CCO & KOF. 2023. Priorité de protection des gîtes de chauves-souris – gîtes épigés : Directives pour les gîtes d'importance nationale, régionale et locale. Centre de coordination suisse pour la protection des chauves-souris CCO/KOF, Genève et Zurich. 10 p.
- Chapuisat M. & Ruedi M. 1993. Les chauves-souris dans le canton de Vaud : statut et évolution des populations. Le Rhinolophe, vol. 10, pp. 1-37.
- DGE-BIODIV. 2018a. Fiche C10 – Haies d'essences indigènes in Boîte à outils Nature et Paysage pour les communes. 7 p.
- DGE-BIODIV. 2018b. Fiche D1. Promouvoir la Charte des Jardins in Boîte à outils Nature et Paysage pour les communes. 5 p.
- DGE-BIODIV. 2018c. Fiche D7 – Mares et étangs in Boîte à outils Nature et Paysage pour les communes. 5 p.
- DGE-BIODIV. 2021. Fiche H3 – Hirondelles : préservation des lieux de nidification. 6 p.
- DGE-BIODIV. 2022a. Fiche H4 – Plan d'action communal en faveur des chauves-souris in Boîte à outils Nature et Paysage pour les communes. 4 p.
- DGE-BIODIV. 2018d. Fiche D10 – Eclairage public et pollution lumineuse in Boîte à outils Nature et Paysage pour les communes. 4 p.

Fairon J., Busche E., Petit T. & Schuiten M. 1996. Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et autres bâtiments. Centre de recherche chiroptérologique, Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique, 68 p.

Gouret L., Gaivort R., Maslak S., Melbeck D. & Thibault R. 2003. Protégez les chauves-souris - Cahier technique de la Gazette des Terriers n°107, Journal des Clubs CPN (Connaître et Protéger la Nature), 43 p.

Joye S. & Blant M. 2023. Produits de traitement de charpente agréés dans les bâtiments colonisés par des chiroptères. CCO-KOF. 17 p.

Krättli H. 2023. Obscurité pour espèces nocturnes. In Hotspot n°48, pp. 20-21. Ed. Forum Biodiversité Suisse (SCNAT).

OFEV. (éd.) 2021 : Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses. 1re édition révisée 2021. Première édition 2005. Office fédéral de l'environnement, Berne. L'environnement pratique n° 2117 : 174 p.

Sonnay V. 2024. Plan d'Action communal pour les chauves-souris de la Commune de Le Vaud, 14p.

## Autre documentation utile

DGE-BIODIV. 2018e. Fiche D8 – Ouvrages végétalisés de gestion des eaux pluviales in Boîte à outils Nature et Paysage pour les communes. 4 p.

DGE-BIODIV. 2021a. Fiche H5 – Chauves-souris et bâtiments : connaissances de base et préservation des gîtes in Boîte à outils Nature et Paysage pour les communes. 6 p.

DGE-BIODIV. 2021b. Fiche H6 – Chauves-souris et arbres : connaissances de base et préservation des gîtes in Boîte à outils Nature et Paysage pour les communes. 4 p.

DGE-BIODIV. 2022b. Fiche C8 – Soins des arbres remarquables in Boîte à outils Nature et Paysage pour les communes. 6 p.

## Références des bases légales

Loi fédérale du 20 juin 1986 sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP ; RS 922.0), art. 2 et 7

Loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451), art. 20

Convention du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne ; RS 0.455), art. 6

Ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN, RS 451.1), art. 20, al. 2

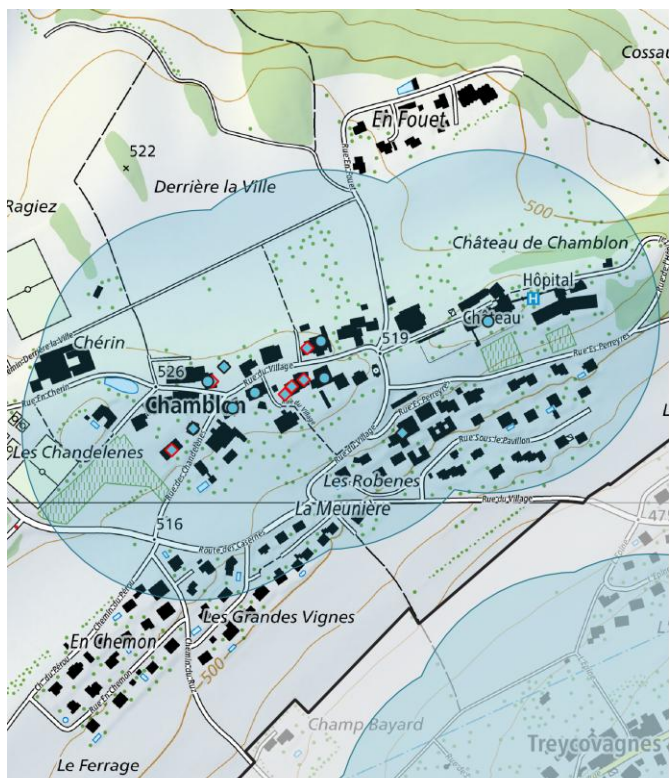
Loi cantonale du 28 février 1989 sur la faune (L Faune ; 922.03), art. 22

Règlement d'exécution de la loi sur la faune (RL Faune ; 922.03.1), art 8, al 1 et art. 14a, al. 2c

# Annexe 1 : Sites de nidification et gîtes identifiés à Chamblon

Adresse	Egid	Espèce	Description	Nids naturels	Nids naturels endomm.	Nids naturels occupés	Nichoirs	Nichoirs occupés
Allée du Château 4	841819	Hirondelle de fenêtre	Nids naturels occupés	1	4	1	0	0
Allée du Château 4	841819	Pipistrellus pipistrellus	Gîte temporaire					
Rue des Chandelènes 2	841802	Hirondelle de fenêtre	Nids naturels non occupés	1	2	0	0	0
Rue des Chandelènes 4	190002467	Hirondelle de fenêtre	Nids endommagés	0	3	0	0	0
Rue du Village 5	841791	Hirondelle de fenêtre	Nids naturels occupés	1	1	1	0	0
Rue du Village 5	841791	Pipistrellus pipistrellus	Gîte de mise bas					
Rue du Village 10	841797	Hirondelle de fenêtre	Nids naturels occupés	2	12	2	0	0
Rue du Village 10	841797	Hirondelle rustique	Nids naturels occupés	11	0	4	0	0
Rue du Village 11	841787	Hirondelle de fenêtre	Nids endommagés	0	1	0	0	0
Rue du Village 11	841787	Hirondelle rustique	Nids naturels occupés	5	0	3	0	0
Rue du Village 12	841789	Hirondelle de fenêtre	Nids endommagés	0	4	0	0	0
Rue du Village 13	3128285	Hirondelle de fenêtre	Nids endommagés	0	2	0	0	0
Rue du Village 15	841786	Hirondelle rustique	Nids naturels non occupés	1	2	0	0	0
Rue du Village 17	841785	Hirondelle de fenêtre	Nids naturels occupés	3	6	3	0	0
Rue du Village 19	841784	Hirondelle de fenêtre	Nids naturels occupés	6	8	4	0	0
Rue du Village 20	280015675	Hirondelle de fenêtre	Nichoir non occupé	0	0	0	1	0
Rue du Village 22	841800	Hirondelle de fenêtre	Nids endommagés	0	2	0	0	0
Rue du Village 24	3128307	Hirondelle de fenêtre	Nids naturels occupés	7	0	5	0	0
Rue du Village 5	841791	Hirondelle de fenêtre	Nids naturels occupés	1	1	1	0	0
Rue du Village 9a	841789	Hirondelle de fenêtre	Nids endommagés	0	3	0	0	0
Chemin de la Meunière 3	190021941	Pipistrellus pipistrellus	Gîte de mise bas					
Rue Es Perreyres 6	280060618	Hirondelle de fenêtre	Nichoir non occupé	0	0	0	2	0
Rue es Perreyres 44	841835	Pipistrellus pipistrellus	Gîte de mise bas					
Rue des Uttins 33	841840	Martinet noir	Nichoir occupé	0	0	0	3	2

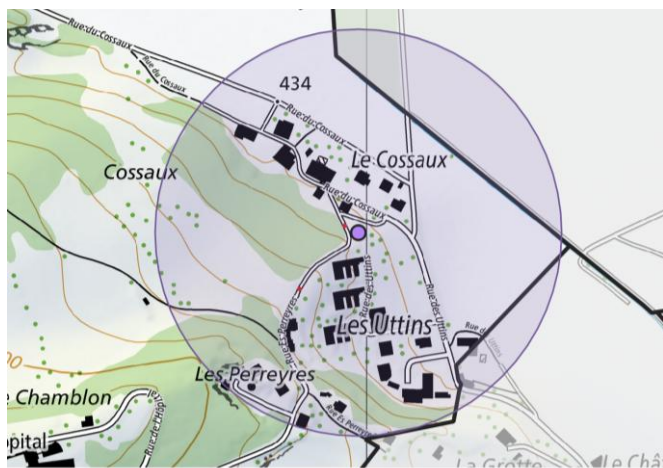
# Annexe 2 : Cartes des sites de nidification, zones de reproduction et gîtes identifiés à Chamblon



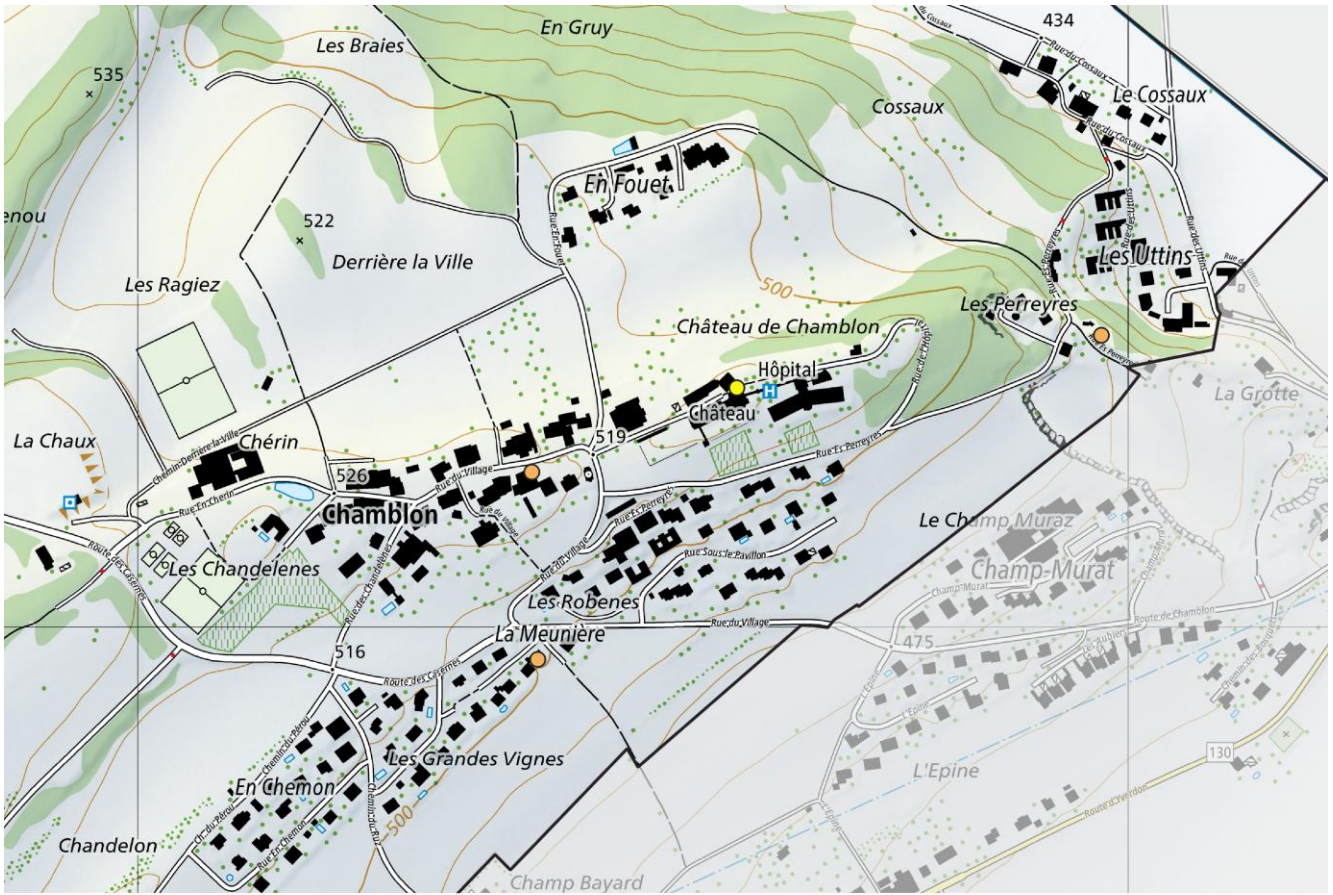
- Hirondelle de fenêtre
- - nids occupés
  - ◊ - nids non occupés
  - ◊ - nids naturels détruits
  - - zone de reproduction



- Hirondelle rustique
- - nids occupés
  - ◊ - nids non occupés
  - ◊ - nids naturels détruits
  - - zone de reproduction



- Martinet noir
- - cavité occupée



- gîte de mise bas
  - gîte temporaire